FICHE DE POSTE

Fiche de poste : DGT-2010-08-A

Direction ou Structure	DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
Unité administrative:	Service des relations et des conditions de travail Sous-direction des conditions de travail, de la santé et de la sécurité au travail Bureau des équipements et de lieux de travail (CT3)
Localisation géographique	39-43 Quai André Citroën – 75902 PARIS CEDEX 15
Mission de l'unité administrative :	Le bureau CT3 est plus particulièrement chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique (nationale et européenne) relative à la conception et à l'utilisation des lieux de travail (y compris les chantiers du BTP), des équipements de travail (notamment machines, appareils de levage, engins de chantiers), des moyens de protection (notamment équipements de protection individuelle), des énergies (en particulier électricité). Cette activité s'exerce en étroite coopération avec les départements ministériels concernés (industrie, développement durable, agriculture, économie – notamment les services des douanes et de la concurrence-, intérieur,…) et avec les organismes en charge des recherches et de la prévention dans le domaine des risques professionnels. Le bureau est fortement impliqué dans la négociation et le suivi des directives européennes aussi bien en ce qui concerne l'harmonisation des législations applicables à la mise sur le marché des matériels et produits que l'harmonisation des dispositions relatives à la sécurité et la santé au travail, et dans l'élaboration des normes internationales, françaises et européennes en liaison avec l'I.S.O/C.E.I., le CEN/CENELEC, l'U.N.M., l'A.F.N.O.R. et l'U.T.E. Le bureau pilote en outre les actions de surveillance du marché destinées à s'assurer de la conformité des machines et autres équipements de travail et ainsi que des équipements de protection individuelle. Il est en contact étroit avec les services d'inspection du travail. Il assure une fonction de veille, conduit et réalise des études dans ses domaines de compétence.
Effectifs et moyens ;	16 agents : 1 chef de bureau, 1 adjointe, 2 attaché(e)s, 5 contractuels (dont 2 ingénieurs et 1 ergonome), 1 directrice du travail et 2 directeurs adjoints du travail, 1 secrétaire administrative, 3 secrétaires (dont 1 sur le site de Nancy).

Poste :	Responsable secteur « machines »
Catégorie	A
Programme :	111
Affectation fonctionnelle	Bureau CT3

Rattachement au répertoire des métiers de la mission ministérielle	
Domaine métier	Conception, promotion et mise en œuvre des politiques et dispositifs.
Métier	A 10 : Chargé de la conception, de l'animation et au suivi des politiques et des dispositifs.
Domaine métier	Réglementation et contrôle
Métier	B 1O : Chargé de l'élaboration de la réglementation, du suivi de son application et du contentieux.

Activités :	**1 – Caractéristiques de l'emploi (attributions, résultats attendus, relations) :** Le poste concerne : ▪ **la prévention des risques liés à la conception et à l'utilisation des machines et des équipements de travail,** ▪ **l'appui technique aux agents du bureau en tant que coordonnateur du domaine des machines ;** ▪ **le suivi de la prévention des risques électriques, avec le pilotage de l'activité de conseillers techniques en charge de ce domaine** Ce poste comporte donc plusieurs volets : **1 – L'élaboration des orientations en matière de prévention dans ces domaines :** **- La participation à la négociation et au suivi des directives « machines » et « équipements de travail », au sein des Comités européens « machines » et « Machex ».** **- La transposition et le suivi de ces textes dans le droit français.** **- La conception et le suivi des textes réglementaires relatifs à la prévention des risques**

électriques.

- La responsabilité des procédures d'accréditation des organismes intervenant dans le domaine des équipements de travail et des installations électriques ; le suivi des signalements émanant des services déconcentrés auprès du Comité français d'accréditation (COFRAC) ; la participation au comité de section « inspection » du COFRAC.

Cela implique :

- une bonne connaissance des textes juridiques concernant ces domaines ;
- une expérience de leur mise en œuvre sur le terrain ;
- une capacité à comprendre le point de vue d'interlocuteurs les plus divers, et la capacité à négocier avec ces derniers, notamment dans le cadre communautaire ;
- la maîtrise des données techniques de ces domaines d'activité.

2 – La participation au traitement des signalements relatifs aux machines non-conformes et des rapports sur les accidents du travail graves et mortels impliquant les machines ou équipements de travail ainsi que les installations électriques.

Le bureau CT3 assure le retour d'expérience du terrain concernant la mise en œuvre des machines et des équipements de travail ainsi que des installations électriques, notamment à travers le traitement des dossiers de machines qui ont été à l'origine d'accidents du travail ou qui ont été signalées comme étant non conformes. Ces dossiers proviennent principalement des services de l'inspection du travail, mais aussi d'autres administrations, de constructeurs, de préventeurs…

A partir des informations (techniques, juridiques…) qui lui sont transmises, le service étudie les dossiers sous l'angle de leur conformité aux exigences techniques applicables, en fonction d'une analyse de risques. L'agent est en capacité d'évaluer les dossiers techniques élaborés par les constructeurs.

- Il (elle) intervient auprès des constructeurs (français, communautaires ou hors Union européenne), en vue de faire modifier les machines non conformes.
- son action se situe dans le cadre européen d'assistance et d'échange d'informations entre autorités publiques en charge de la surveillance du marché des machines, ce qui implique la participation à des réunions avec des représentants de ces autorités (au sein du Comité « ADCO machines »).
- dans le cas de machines qui doivent être mises en conformité, il (elle) apporte une assistance technique et juridique aux services de l'inspection du travail. Il (elle) est par ailleurs un appui pour les autres membres du bureau.

Cela implique :

€ Une bonne connaissance des questions de prévention des risques professionnels.

€ Une bonne connaissance de la réglementation liée à la sécurité du travail et de l'ergonomie.

€ Une bonne connaissance de l'anglais écrit et parlé (contacts avec les constructeurs, les organismes notifiés, les organisations de normalisation, les autres autorités publiques en charge de la prévention des risques professionnels).

€ La compréhension des données relatives à la mécanique, l'électronique et l'électricité.

3 – La participation aux travaux de normalisation technique

Cet agent formule des commentaires et des avis sur les projets de normes européennes et internationales concernant les machines et situations visées. Il participe en tant qu'expert à certains de ces travaux de normalisation, tant au niveau français (AFNOR) que communautaire (CEN), ou éventuellement international (ISO). Il assure le suivi des normes d'installation dans le domaine des risques électriques.

Cela implique, outre les compétences ci-dessus mentionnées :

€ Une grande autonomie du fait de la représentation des autorités françaises et de la prise de responsabilités dans le cadre des réunions mentionnées ci-dessus.

€ Une disponibilité pour des réunions ayant lieu dans différents pays d'Europe, à raison d'environ une ou deux par mois (moyenne annuelle).

€ Un sens de la discussion, une capacité d'écoute et de synthèse ; une capacité à défendre des positions argumentées en vue de la prise en considération des exigences essentielles en matière de santé/sécurité, compte tenu de l'état de la technique.

4 – La participation au sein de la sous-direction à l'élaboration de la réglementation concernant les équipements de travail et situations de travail susvisés.

Le poste comporte une participation :

- à la veille scientifique et technique dans le domaine de la conception et de l'utilisation des équipements de travail ainsi que des risques électriques ;
- à l'élaboration collective de la doctrine européenne concernant la prévention des risques

FICHE DE POSTE

	professionnels et la surveillance du marché dans le domaine des machines et des équipements de travail ; ▪ aux travaux de réflexion menés dans le cadre du Conseil d'orientation sur les conditions de travail (COCT) ; ▪ à l'élaboration de fiches et guides techniques, de notes et circulaires administratives expliquant les différents textes ; ▪ aux travaux en partenariat avec des organismes en vue de l'évaluation des réglementations et des solutions techniques ; ▪ à des actions de formation auprès des services déconcentrés du ministère, ou d'autres organismes professionnels et syndicaux ; ▪ à l'élaboration d'outils de communication et d'information dont les outils informatiques (bureautique, base de données, communication). **Cela implique** : € Une capacité de synthèse et de rédaction dans les domaines juridique et technique ; € un sens du travail en équipe et de la communication au sein d'une unité dont les agents ont des compétences diversifiées (techniques, juridiques, ergonomiques notamment…).
Compétences spécifiques du poste :	**Profil : Inspecteur du travail ayant une expérience de la prévention sur le terrain et, si possible de l'animation et / ou de l'appui méthodologique en UT ou DIRECCTE.** **Connaissances spécialisées :** ▪ Connaissances en matière de prévention des risques professionnels, d'ergonomie et de droit ; ▪ pratique de l'anglais écrit et, si possible, parlé (beaucoup de documents et certaines réunions sont exclusivement en anglais). La connaissance d'autres langues communautaires constitue un plus. ▪ maîtrise des outils informatiques de bade : WORD, EXEL, Powerpoint, bases de données. **Expériences souhaitées :** ▪ expérience du contrôle en entreprise, notamment dans le domaine des équipements de travail et des risques électriques ; ▪ expérience concrète, sur le terrain, de la prévention des risques professionnels et des relations avec les partenaires sociaux et acteurs économiques ; ▪ expérience de l'animation des politiques de prévention en direction de l'inspection du travail et de ses principaux partenaires institutionnels. . **Aptitudes nécessaires :** ▪ aptitude au travail collectif et en réseau ; ▪ sens des relations et de la négociation ; ▪ intérêt pour la prévention des risques professionnels ; **Sujétions particulières :** ▪ Missions à l'étranger.

Rubriques additionnelles en cas de mise à la vacance du poste :

Corps / Grade / Profil de recrutement :	Directeur adjoint du travail / Inspecteur du travail inscrit au tableau de DAT		
Situation du poste	Poste vacant le 1er juin 2010		
Contacts :	**Qualité :**	☎ :	@ :
Valérie DELAYAYE-GUILLOCHEAU	chef de service	01 44 38 25 04	Valerie.delahaye-guillocheau@travail.gouv.fr
Mireille JARRY	sous directrice	01 44 38 26 41	mireille.jarry@travail.gouv.fr
Pascal ETIENNE	chef de bureau	01 44 38 26 77	pascal.etienne@travail.gouv.fr